

info

VERNEUIL

EN BOURBONNAIS



Printemps 2024

Edito

Entre nous,

Après avoir acté la suppression de dix milliards de crédits qui va impacter les collectivités, l'Etat affirme sa volonté de les mettre à contribution pour réduire le déficit en leur imposant de limiter leurs dépenses de fonctionnement, on ne peut qu'être inquiet pour les projets communaux futurs.

Il ne faut pas oublier que depuis dix ans la dotation globale de fonctionnement a régulièrement diminué de manière conséquente. Ces nouveaux efforts demandés aux collectivités occasionnent donc une levée de boucliers au sein de l'Association des Maires de France.

S'il y a des batailles difficiles à mener, il en est d'autres où l'action ferme porte ses fruits. C'est ainsi, que suite à la réaction conjuguée des maires des trois communes du RPI et des parents d'élèves soutenus par élus et sénateurs, la suppression injustifiée, au vu des effectifs, prévue à Verneuil a été annulée. Si, on ne peut que se réjouir de cette décision normale, l'Inspection Académique ayant reconnu son erreur, il n'en demeure pas moins que nous devons rester vigilant à l'avenir.

Malgré tout, le printemps démarre localement sous de bons auspices puisque le chantier de rénovation énergétique du

groupe scolaire va être lancé.

Après l'appel d'offres, les entreprises retenues réaliseront les travaux pendant l'été.

Si les subventions prévues sont accordées, des travaux de voirie et d'entretien à la mairie sont aussi programmés sans oublier ceux de l'église en attente de l'accord de la DRAC et le remplacement des parapets du pont.

Ces travaux se feront sans hausse des impôts locaux.

Alors ne cédon pas à la morosité et soumissions au printemps qui lance une année riche en réalisations.

Bien à vous,
Daniel Léger

Cérémonie du 8 mai

Les habitants de la commune sont invités à se rassembler à 11h devant la mairie pour se rendre au monument aux morts.



Après la cérémonie un vin d'honneur sera servi à la salle communale des Tilleuls.

Dans ce numéro :

| | | | |
|---|--------|--|---------|
| Edito ; cérémonie du 8 mai | 2 | Travaux sur conduite de gaz ; Restauration toilettes publiques ; Fanauto | 8 |
| Vœux 2024 | 3 | Conseil municipal | 9 et 10 |
| Lauréats du fleurissement ; Brûlage des déchets verts | 4 | Ecurie du Val de Sioule ; Archers de Verneuil ; A vos agendas | 11 |
| Conseil municipal | 5 et 6 | Balade des épouvantails ; Les écoliers en voyage | 12 |
| Cabanon à livres ; Des élus honorés | 7 | | |

Vœux 2024

Entouré du conseil municipal et en présence de Yannick Monnet, député, Emmanuel Ferrand, conseiller régional, d'un représentant des pompiers et de maires de communes voisines, le maire Daniel Léger a accueilli les verneuillois à la salle communale des Tilleuls pour la traditionnelle cérémonie des vœux.

Après une rétrospective des principales réalisations de 2023, il a évoqué les principaux projets pour 2024 :

- Isolation extérieure du groupe scolaire.
- Réfection du toit d'une chapelle de l'église.
- Changement des parapets du pont.

- Travaux de voirie.

- Remplacement des bordures tressées, place de l'Eglise.

- Etudes de faisabilité pour la réhabilitation du restaurant et pour l'agrandissement du musée.

L'année 2024 commençant par le recensement de la population, il a présenté Annie Castagné, agent chargé de cette opération sur la commune.

Il a salué la qualité du travail et les initiatives des enseignantes et remercié vivement le personnel communal pour son investissement au service de la commune et de ses habitants.

Lucienne Zaidineraite a reçu un cadeau pour son dévouement dans la garde et l'entretien de l'église.

Daniel Léger a ensuite évoqué la vie du village en soulignant le dynamisme des différentes associations ou clubs et les initiatives de la municipalité et du comité tourisme (Balade des épouvantails ; Expo photos dans les rues ; P'tit marché de Barnabé ; Concert).

Ce temps de rencontre s'est terminé par un moment convivial autour de quelques gourmandises.



Lauréats du fleurissement

Lors de la cérémonie des vœux, le maire, Daniel Léger, a remercié les habitants pour leur implication dans le fleurissement de leur maison qui contribue à rendre le cadre de vie agréable pour les habitants et les visiteurs du village. Sophie Gaillardon, première adjointe a ensuite donné le palmarès 2023 et chaque lauréat a reçu une belle composition florale.



Le brûlage des déchets verts : c'est interdit!

Dans un communiqué, la préfecture rappelle que la combustion à l'air libre de végétaux est une activité fortement émettrice de polluants atmosphériques, en particulier de particules fines. C'est aussi un facteur aggravant de risques d'incendie.

Le brûlage à l'air libre est donc interdit!

Les déchets verts, qu'est-ce que c'est?

Ce sont les résidus issus des tontes et d'autres végétaux issus du jardin, de pelouses, taille de haies, feuilles mortes, résidus d'élagage d'arbres et d'arbustes, ou issus des résidus de débroussaillage.

Le cadre réglementaire :

Existant depuis 1976, le cadre

règlementant le brûlage à l'air libre a été renforcé en 2020.

Le brûlage à l'air libre des végétaux est strictement interdit toute l'année. (article L-541-21-1 du Code de l'environnement.)

Sanctions renforcées :

Les contrevenants s'exposent à une amende d'un montant pouvant atteindre jusqu'à 750 €.

Méthodes alternatives :

Compostage , broyage, paillage.

Les résidus liés à l'entretien des jardins et espaces verts doivent être considérés comme des ressources plutôt que des déchets!

Emissions de particules fines :

50 kg de végétaux brûlés à l'air libre (environ 5 sacs de 60 litres de déchets verts) = 23000kms parcourus par une voiture essence et diesel récente en circulation urbaine.

Une prise de conscience collective :

Si on estime que 15% des personnes possédant un jardin enfreignent encore la loi, il semble que les pratiques de gestion des déchets verts évoluent positivement.

Alors arrêtons de brûler!

Conseil municipal du 8 février 2024

Vote des subventions aux associations

Le conseil municipal décide de reconduire les subventions votées en 2023. De plus, le conseil décide de verser une subvention de 630 € à l'école de Verneuil pour le spectacle équestre proposé aux enfants par le corps enseignant pour Noël 2023.

Le conseil décide également d'accorder une subvention de 100 € aux Restos du cœur.

Tarification de l'électricité pour la salle des fêtes

Le maire rappelle que la commune est passée en marché public avec le SDE03 pour les bâtiments communaux dont la puissance est supérieure à 36 kva. La commune est concernée pour un bâtiment, celui de la salle des Fêtes et de la mairie (1 seul compteur de 60 kwh. Les prix étaient bloqués avec la société ENI depuis la signature du contrat en janvier 2021. C'est la raison pour laquelle la commune de Verneuil-en-Bourbonnais n'a pas été impactée par la flambée des prix de l'énergie en 2022 et 2023.

Ce contrat est arrivé à son terme le 31 décembre 2023 et le SDE03 a relancé un appel d'offres. Le fournisseur le plus compétitif qui a été retenu est Total Energie, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024.

Le maire rappelle que depuis le 1^{er} janvier 2021, la commune n'a jamais répercuté auprès des usagers de la salle des fêtes, les frais d'acheminement, taxes et contribution qui représentent de 50 à 80 % de la facture.

La maire propose de ne pas multiplier les tarifs et de faire un prix moyen saison haute hiver et un prix moyen saison basse été, auquel il faudra rajouter les frais d'acheminement, taxes et contribution.

Le prix du kwh sera facturé 0.42 € ttc, en saison hiver et 0.10 € ttc en saison été.

Le conseil donne son accord pour l'application de ces tarifs à compter du 1^{er} mars 2024 jusqu'au 31 décembre 2024.

Maintien de l'organisation de la semaine scolaire

Le conseil municipal doit se prononcer sur le maintien ou non de l'organisation de la semaine scolaire telle qu'elle est définie actuellement.

Vu l'avis favorable du conseil d'école du 6 février 2024, le conseil municipal décide de maintenir l'organisation actuelle.

Devis de voirie

Le maire explique qu'il s'est entretenu avec le maire de Monétay au sujet de travaux de voirie chemin des Rues. Il s'agit d'un chemin mitoyen sur lequel les 2 communes font des rustines depuis des années mais pour lequel une réfection totale doit être envisagée et le coût divisé en 2.

Considérant le devis de la Colas pour la commune de Verneuil d'un montant de 5692.88 € ht soit 6831.46 € ttc,

Considérant la possibilité pour la commune d'obtenir 50 % d'aide du Conseil Département, soit 2846.44 €. Le conseil donne son accord.

Remplacement d'un poteau incendie

Le Maire rappelle que les poteaux incendie font l'objet d'un contrôle annuel sur leur bon état de fonctionnement.

La colonne de la borne incendie située « Le bas du Bourg » ne vidange plus, ce qui pose problème en cas de gel. De plus, le SIVOM ne dispose plus des pièces nécessaires en cas de panne. C'est la raison pour laquelle le poteau incendie doit être remplacé.

Le coût de remplacement s'élève à 1525 € ht soit 1830 € ttc, La commune pourra obtenir du Conseil Départemental une subvention de 762.50 €.

Convention aux frais de fonctionnement des écoles communales de Saint-Pourçain-sur-Sioule 2021 - 2022 et 2022 - 2023

Le maire présente la convention de participation aux frais de fonctionnement des écoles communales pour l'année 2021 - 2022 et 2022 - 2023 concernant un enfant scolarisé en classe ULIS.

Considérant le fait que la commune de Verneuil-en-Bourbonnais n'est pas en mesure de proposer une offre d'accueil à cet enfant scolarisé en classe ULIS,

Considérant le coût financier :

- ◆ pour l'année 2021 - 2022 soit 974.27 €
- ◆ Pour l'année 2022 - 2023 soit 1009.65 € ttc

Le conseil municipal, à 9 voix pour et 1 abstention,

Accepte les termes de la convention

Mandate le maire pour signer ladite convention

Conseil municipal du 8 février 2024

Legs de 2 collections de fers à repasser

Le maire expose que la présidente du musée du Lavage et du Repassage l'a informé que deux collectionneurs souhaitent léguer leur collection personnelle à la commune propriétaire du musée et de sa collection.

Considérant que madame Marie Pozet souhaite léguer sa collection personnelle à la commune,

Considérant que monsieur Fauque souhaite léguer sa collection personnelle à la commune tout en gardant la jouissance de cette collection jusqu'à son décès,

Considérant que ces legs seront un réel enrichissement pour le musée,

Le maire propose au Conseil municipal d'accepter ces deux legs. Deux conseillers, membres de l'association des Amis du Musée du Lavage et du Repassage quittent momentanément la séance et ne prennent pas part au vote. Le conseil accepte la proposition du maire.

Legs par l'association des Amis du Vieux Verneuil de la Chapelle Notre Dame sur l'Eau

L'association des Amis du Vieux Verneuil souhaite léguer la Chapelle Notre Dame sur L'Eau à la commune,

Considérant que l'association pourra continuer à gérer les activités de la Chapelle tant qu'elle le souhaitera.

Considérant que l'association dispose d'un actif qu'elle souhaite également léguer à la commune,

Considérant que le bâtiment est en bonne santé et ne nécessite pas de travaux pour le moment, et qu'il fait partie du patrimoine de la commune,

Considérant que ce lieu doit rester un lieu culturel (expositions, concerts ..)

Le maire propose au Conseil municipal d'accepter ces legs. Une conseillère municipale, membre de l'association, quitte momentanément la séance et ne prend pas part au vote. Le conseil accepte et mandate le maire pour prendre attache auprès de Maître Achard, notaire à Chantelle.

Fermeture d'une classe à Verneuil

Les maires des trois communes du RPI avaient rencontré, à sa demande Mr Sennepin IDEN de Vichy II pour faire un état des lieux du RPI et en particulier des prévisions d'effectifs pour la rentrée 2024. Alors que

l'inspecteur annonçait que l'effectif serait de 115 élèves, Les élus lui faisaient remarquer que ce chiffre était erroné et que l'effectif réel serait de 121 élèves (chiffre confirmé par les directrices des trois écoles) lui demandant de rectifier.

Lors de la réunion concernant la future carte scolaire, l'inspecteur confirmant son chiffre de 115 élèves, la DASEN annonçait la suppression d'une classe à Verneuil.

Une nouvelle rencontre entre les élus et l'inspecteur départemental de l'éducation nationale (IDEN) a eu lieu le mercredi 7 février à Saulcet. Les représentants des parents informés lors du conseil d'école de la veille étaient présents à l'extérieur et ont échangé avec l'inspecteur pour s'opposer à cette fermeture injustifiée au vu des effectifs réels.

Lors de l'entretien qui a suivi avec les maires des trois communes, Mr Sennepin a reconnu une erreur de son chiffrage en promettant d'en informer la DASEN.

La municipalité est donc en attente de la décision qui sera prise lors de la prochaine réunion sur la carte scolaire. Elus et parents restent mobilisés et déterminés à faire annuler la suppression envisagée à Verneuil.

Rencontre avec une architecte de l'Agence Technique Départementale de l'Allier

Une rencontre a eu lieu avec une architecte de l'AT-DA en mairie. Après lui avoir expliqué le souhait des élus de la commune de réhabiliter et faire revivre le restaurant, les lieux ont été visités.

Différents scénarios et chiffrages seront proposés pour étudier la faisabilité du projet.

Questions diverses

Toilettes publiques : L'agent d'entretien avait constaté un trou dans le plafond des toilettes publiques. Après vérification, les agents ont constaté qu'il y avait un nid de guêpes important mais surtout que la charpente était en décomposition et avait besoin d'être entièrement reprise.

Bar associatif : Afin de préserver la licence communale du bar, Messieurs Christophe Legrand et Patrice Zaidineraite sont chargés de réfléchir à la création d'un bar associatif pendant une période déterminée.

Eclairage public : Le conseil avait évoqué la possibilité d'éteindre toutes les lampes dans le bourg la nuit. Finalement, par mesure de sécurité, aucune modification ne sera demandée au SDE03 et quelques lanternes resteront allumées.

Cabanon à livres

En vous baladant Place de la Fontaine, vous découvrez une jolie cabane, réalisée par des mains talentueuses et installée par Pierre Speisser aidé de Charles de Paula, près de la maison du Tourisme. Vous découvrirez à l'intérieur de ce « cabanon à livres » des romans, des BD, des documentaires et revues mis à disposition par les habitants de la commune désireux de faire partager des ouvrages qu'ils ont appréciés. A n'en pas

douter, les amateurs de lecture pourront y trouver leur bonheur et s'adonner à leur plaisir favori. Ce cabanon donnera peut-être aussi envie à d'autres, moins familiarisés avec la lecture de découvrir des auteurs, et de prendre le temps de s'évader un peu.

Cette bibliothèque version miniature où chacun peut déposer ou emprunter des livres ravira, nous en sommes certains, petits et grands.

Bonne lecture !!



Des élus honorés

A l'initiative de Véronique Pouzadoux, présidente de la communauté de communes et de l'association des maires de l'Allier, une cérémonie de remise de médailles a eu lieu dans la salle voûtée de l'Union des Vignerons. Sous la présidence de la Préfète, Pascale Trimbach, en présence des sénateurs, Claude Malhuret et Bruno Rojouan, du conseiller régional, Emmanuel Ferrand, des conseillers départementaux, Christine Burkhardt et Roger Litaudon, quatre maires ont été honorés. Henri Marchand (Loriges) ; Bernard Daniel (Bayet) ; Daniel Léger (Verneuil) ; Yves Sanvoisin (Lafeline).

Devant les conseils municipaux, de nombreux conseillers communautaires et en présence de leur famille, ils ont reçu la médaille d'honneur régionale, départementale et communale échelon 20 ans pour les trois

premiers cités ou 30 ans pour le dernier.

Daniel Léger a reçu des mains de la Préfète, Pascale Trimbach, le diplôme « médaille échelon argent » à titre de récompense pour 20 années au service des collectivités locales. Le sénateur, Claude Malhuret lui a remis la médaille.



Chaque maire a reçu en cadeau, une Marianne en lave émaillée et un bouquet de fleurs a été offert aux épouses de chacun.

Un buffet a clôturé cette sympathique cérémonie.

Travaux sur conduite de gaz

Lors d'une opération de surveillance du réseau de gaz qui traverse la commune, le robot a détecté deux défauts de corrosion sur la conduite chemin de la Chevillette.

Après l'ouverture d'une fouille de 16 m de long et 4 m de large sur une profondeur de 3 m et coupure du gaz la partie abîmée sera découpée.

Une équipe spécialisée de soudeurs remettra en place un tuyau neuf.



Viendront ensuite un contrôle par radiographie et un essai de mise en pression avant la remise en service. Ce chantier devrait durer environ deux mois.

Restauration toilettes publiques

Alertés par la présence d'un nid de guêpes sous la toiture des toilettes publiques, les agents communaux ont découvert que la charpente était très abîmée, certaines pièces étant complètement pourries.

Ils ont donc enlevé les tuiles et démonté la charpente avant d'en réaliser une nouvelle.

Avec la pose d'un film de protection et la remise en place des tuiles, ce petit bâtiment aura un chapeau tout neuf.

Des infiltrations ayant provoqué des dégâts aux murs, une partie de la faïence murale a été refaite.



Fanauto

Organisé par le club moulinois Fanauto, un rallye a fait halte à Verneuil.

Pendant que les voitures anciennes étaient exposées place de la Fontaine et place de l'Eglise, les participants scindés en deux groupes ont visité le musée sous la houlette de

Micky Gauthier et le village, guidés par Annie Castagné accompagnée du maire.



Vote du compte administratif de la commune, le 12 mars 2024

| Dépenses de fonctionnement | | |
|-----------------------------------|------------------------------------|-------------------|
| Chapitre | Désignation | Montant |
| 011 | Charges à caractère général | 77 112.02 |
| 012 | Charges de personnel | 138 879.78 |
| 014 | Atténuation de produits | 335.00 |
| 65 | Autres charges de gestion courante | 51 956.72 |
| 66 | Charges financières | 2 964.31 |
| 67 | Charges spécifiques | 384.00 |
| 042 | Amortissements | 4 223.08 |
| | TOTAL DEPENSES | 275 854.91 |

| Recettes de fonctionnement | | |
|-----------------------------------|--------------------------------------|-------------------|
| Chapitre | Désignation | Montant |
| 013 | Atténuation de charges | 15 165.85 |
| 70 | Produits cantine, charges, redevance | 22 427.21 |
| 73 | Impôts et taxes | 6 321.62 |
| 731 | Impôts directs | 194 115.46 |
| 74 | Dotation et participation | 49 201.34 |
| 75 | Autres produits de gestion courante | 21 781.43 |
| 002 | Excédent de fonctionnement reporté | 44 202.58 |
| | TOTAL RECETTES | 353 215.49 |

| Dépenses d'investissement | | |
|----------------------------------|-------------------------------|-------------------|
| Chapitre | Désignation | Montant |
| 16 | Emprunts et dettes | 16 245.26 |
| 20 | Immobilisations incorporelles | 3 500.40 |
| 21 | Immobilisations corporelles | 106 639.83 |
| 23 | Travaux en cours | 57 501.36 |
| | TOTAL DEPENSES | 183 886.85 |

| Recettes d'investissement | | |
|----------------------------------|-----------------------------------|-------------------|
| Chapitre | Désignation | Montant |
| 10 | FCTVA et excédent capitalisé | 27 334.88 |
| 13 | Subventions d'investissement | 45 579.80 |
| 16 | Emprunts et dettes | 85 392.00 |
| 28 | Amortissement des immob | 4 223.08 |
| 001 | Excédent d'investissement reporté | 11 353.37 |
| | TOTAL RECETTES | 173 883.13 |

Vote du compte administratif de l'assainissement, le 12 mars 2024

| Dépenses de fonctionnement | | |
|-----------------------------------|---------------------------|-----------------|
| Chapitre | Désignation | Montant |
| 011 | Sous-traitance SIVOM | 5 091.66 |
| 042 | Amortissement des réseaux | 4 765.68 |
| | TOTAL DEPENSES | 9 857.34 |

| Recettes de fonctionnement | | |
|-----------------------------------|------------------------------------|------------------|
| Chapitre | Désignation | Montant |
| 70 | Redevance SIVOM | 6 992.27 |
| 74 | Subvention de la commune | 2 857.34 |
| 002 | Excédent de fonctionnement reporté | 940.63 |
| 042 | Amortissement des subventions | 917.71 |
| | TOTAL RECETTES | 11 707.95 |

| Dépenses d'investissement | | |
|----------------------------------|-------------------------------|-----------------|
| Chapitre | Désignation | Montant |
| 23 | Immobilisations en cours | 2 276.44 |
| 040 | Amortissement des subventions | 917.71 |
| | TOTAL DEPENSES | 3 194.15 |

| Recettes d'investissement | | |
|----------------------------------|-----------------------------------|------------------|
| Chapitre | Désignation | Montant |
| 13 | Subventions travaux | 9 382.50 |
| 001 | Excédent d'investissement reporté | 10 750.12 |
| 040 | Amortissements des réseaux | 4 765,68 |
| | TOTAL RECETTES | 24 898.30 |

Affectation des résultats de la commune

| | |
|--|------------------|
| | |
| un excédent de fonctionnement de 2023 | 33 158.00 |
| un excédent reporté de 2022 | 44 202.58 |
| | |
| soit un excédent de fonctionnement cumulé de | 77 360.58 |
| | |
| un déficit d'investissement de | 10 003.72 |
| Un excédent des restes à réaliser de | 80 795.00 |
| soit un excédent de financement de | 73 791.28 |
| | |
| Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 comme | |
| | |
| résultat d'exploitation au 31/12/2023 EXCEDENT | 77 360.58 |
| affectation complémentaire en réserve (1068) | 0.00 |
| résultat reporté en fonctionnement (002) | 77 360.58 |
| résultat reporté en investissement (001) DEFICIT | 10 003.72 |

Seront reportés dans le Budget Primitif 2024 de la commune, la somme de 77 360.58 € en recettes de fonctionnement et 10 003.72 € en dépenses d'investissement.

Affectation des résultats de l'assainissement

| | |
|--|------------------|
| | |
| un excédent de fonctionnement de 2023 | 909.98 |
| un excédent reporté de 2022 | 940.63 |
| | |
| soit un excédent de fonctionnement cumulé de | 1 850.61 |
| | |
| un excédent d'investissement de | 21 704.15 |
| un déficit des restes à réaliser de | 18 720.00 |
| | |
| soit un excédent de financement de | 2 984.15 |
| | |
| Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 comme | |
| | |
| résultat d'exploitation au 31/12/2023 EXCEDENT | 1 850.61 |
| affectation complémentaire en réserve (1068) | |
| résultat reporté en fonctionnement (002) | 1 850.61 |
| résultat reporté en investissement (001) EXCEDENT | 21 704.15 |

Seront reportés dans le Budget Primitif 2024 de l'assainissement, la somme de 1 850.61 € en recettes de fonctionnement et 21 704.15 € en recettes d'investissement.

Ecurie du Val de Sioule

Une école d'équitation pour petits et grands qui vous accueille à partir de 6 ans.

Un endroit pour découvrir l'équitation de façon ludique et amusante ou pour se perfectionner.

Nous avons à coeur de vous proposer un enseignement de qualité, avec des cours à 7 cavaliers maximum, des chevaux et poneys qui vivent en extérieur et en troupeau.



Au programme ? Dressage, obstacle, équitation d'extérieur, jeux,... mais également travail à pied, liberté et cordelette !

Possibilité de balade à poney en main à partir de 2 ans sur réservation

Contacts :

Sandra : 0777306732

Guillaume : 0624409151

ecurie.valdesioule@gmail.com

Les Archers de Verneuil

Les Archers de Verneuil

Domaine des Argolets

« 1, chemin des Rues »

Initiation au Tir à l'Arc

Toute l'année sur **Rendez-vous**

Encadrement par animateur agréé Jeunesse et Sports

Enfants (dès 7 ans) et Adultes

Séances de 1H30 – Individuels et Groupes

Renseignements : Jean Pierre Bernardon

07 77 86 80 51



A vos agendas!

- ◆ **2 mai au 30 septembre :**
Ouverture du musée du mardi au dimanche de 14h à 18h
- ◆ **19 mai :** Foire aux Puces
- ◆ **Mai à septembre :** exposition de photos anciennes dans les rues
- ◆ **21 juin :** Lancement de la Balade des épouvantails
- ◆ **29 juin :** Apéro concert à la Motte Coquet (soirée)
- ◆ **1er juillet au 31 août :**
Expositions à la Chapelle Notre Dame sur l'Eau
- ◆ **14 juillet au 31 août :**
Expositions à la Maison du Tourisme
- ◆ **10 juillet :** P'tit marché de Barnabé
- ◆ **14 juillet :** Aubade musicale à la Motte Coquet
- ◆ **17 juillet :** Concert
Musiques Vivantes (18h à l'église)
- ◆ **24 juillet :** P'tit marché de Barnabé
- ◆ **14 août :** Apéro concert à la Motte Coquet en soirée (Festival Viticole et Gourmand)
- ◆ **15 septembre :** Randonnée des vendanges

COMMUNE DE VERNEUIL EN BOURBONNAIS

Mairie
1, rue des Ecoliers

Téléphone : 04 70 45 42 16
Messagerie :
mairie-verneuil-en-
bourbonnais@wanadoo.fr

Retrouvez-nous sur le web

www.verneuil-en-bourbonnais.fr
sur intramuros
ou sur facebook

Balade des épouvantails

Comme chaque année depuis 26 ans, l'été à Verneuil rime avec Balade des épouvantails.

Cette exposition dans le village a acquis une grande notoriété et connaît tous les ans un beau succès auprès des visiteurs.

Cette année, elle revêt encore une plus grande importance puisque le Jury Régional des Villes et Villages Fleuris passera le 4 juin au matin. De passage tous les cinq ans, il évalue les efforts de la commune en matière d'environnement et de fleurissement.

De sa visite découle le maintien ou non du label « 2 fleurs » ou éventuellement l'attribution d'une fleur supplémentaire. Pensez dès maintenant à apporter votre contribution en fleurissant votre maison et ses abords.

Lors de son dernier passage, le jury avait particulièrement apprécié les épouvantails couplés au fleurissement.

De nouveau, ils doivent le surprendre. Nous comptons donc sur vous pour que de nombreux épouvantails apparaissent dès le début juin dans le village.

Ensemble relevons ce challenge!



Les écoliers en voyage



Mardi 2 avril les écoliers de Verneuil se sont rendus en Touraine afin de visiter les jardins du Château de Villandry.

Partis à 6h30, ils sont arrivés

leur guide Amélie, les petites têtes studieuses se sont extasiées face à la beauté de ces jardins. Les élèves ont eu la chance de pouvoir découvrir comment se passaient les plan-

sous un ciel nuageux et pluvieux mais la déambulation dans les jardins s'est poursuivie l'après-midi sous les rayons du soleil.

Grâce aux explications de grande qualité dispensées par

tations de printemps avec repiquage des plants de salades, de cardons, de persil et de fèves. Une belle carte postale avec les tulipes et autres jonquilles ainsi que les pommiers et poiriers en fleurs.

Ils ont ensuite sillonné le jardin du soleil, le jardin d'eau, le jardin des Simples, les jardins de l'amour : une palette de couleurs et de variétés florales !

Enfin, un atelier symétrie a permis à chacun de se rendre compte de l'immense travail de création.

Une journée inoubliable qui s'accorde bien avec le projet-jardin de l'école.